

Pollution de l'air dans le département : mardi 16 juillet 2013

Une pollution de l'air par le polluant ozone est constatée dans le département aujourd'hui 16 juillet 2013 : le seuil d'information, fixé à 180µg/m³ a été dépassé à Martigues, Rognac et Aix. Le seuil n'a pas été dépassé à Fos mais les mesures sont prises à l'échelle du département.

Publié le mardi 16 juillet 2013

Une pollution de l'air par le polluant ozone est constatée dans le département aujourd'hui 16 juillet 2013 : le seuil d'information, fixé à 180µg/m³ a été dépassé à Martigues, Rognac et Aix.

Le seuil n'a pas été dépassé à Fos mais les mesures sont prises à l'échelle du département.

La Préfecture n'a pas déclenché de mesures d'urgence, cependant elle recommande notamment :

- de limiter l'usage des véhicules,
- de privilégier les transports en commun, et le covoiturage,
- (les industriels aussi doivent réaliser des efforts)
- limiter les travaux de peinture

Dans les zones polluées, il est recommandé d'éviter les efforts physiques intenses pendant la journée en particulier pour les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques, allergiques ou souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires), d'éviter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...).

Demain, le risque de dépasser le seuil de recommandation existe.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TÉL. : **04 42 47 70 00**